

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 181 publiée le 7 juin 2009

Le cardinal CANIZARES nous donne le sens "VRAI" du Motu Proprio Summorum Pontificum

"Même s'il n'existait aucun traditionaliste à satisfaire", le Motu Proprio Summorum Pontificum aurait toute sa place dans l'Église. C'est, en substance, le sens de la préface que livre le Cardinal Cañizares, Préfet de la Congrégation du Culte Divin, à l'édition espagnole du dernier ouvrage de Nicola Bux "La Riforma di Benedetto XVI".

Voici un extrait de cet important document.

Si l'on croit vraiment que l'Eucharistie est « *la source et la sommet de la vie chrétienne* » - comme le Concile Vatican II nous le rappelle -, nous ne pouvons pas admettre qu'elle soit célébrée d'une façon indigne. Pour beaucoup, accepter la réforme conciliaire a signifié célébrer une Messe qui devait être « désacralisée » d'une façon ou d'une autre. Combien de prêtres ont été traités de « rétrogrades » ou « anticonciliaires » pour le seul fait de célébrer d'une façon solennelle, pieuse, ou simplement pour avoir respecté rigoureusement les rubriques ! Il est indispensable de sortir de cette dialectique.

La réforme a été appliquée et habituellement vécue comme un changement absolu, comme s'il fallait créer un abîme entre l'avant et l'après Concile, dans un contexte dans lequel le terme « préconciliaire » était utilisé comme une insulte. On observe aussi le phénomène que le Pape note dans sa récente lettre aux évêques du 10 mars 2009 : « *Parfois on a l'impression que notre société a besoin d'un groupe au moins envers lequel elle ne doit avoir aucune tolérance, contre lequel elle puisse se déchaîner avec haine* ». Pendant des années, cela a été en bonne partie le cas des prêtres et fidèles liés à la forme de la Messe héritée des siècles, traités maintes fois « comme des lépreux », comme l'a dit de façon frappante celui qui était encore le cardinal Ratzinger.

Aujourd'hui, grâce au Motu Proprio, cette situation est en train de changer notablement. Et cela se réalise en grande partie parce que **la volonté du Pape n'a pas été uniquement de satisfaire les fidèles de Mgr Lefebvre, ni de se limiter à répondre aux justes désirs des fidèles qui se sentent liés, pour des motifs divers, à l'héritage liturgique représenté par le rite romain, mais bel et bien d'offrir à tous les fidèles la richesse de la liturgie de l'Église, en permettant la découverte des trésors de son patrimoine liturgique aux personnes qui les ignoraient encore.** Combien de fois en effet le mépris affiché pour ces trésors n'est-il dû qu'à leur méconnaissance ?!

À ce titre, et considéré sous ce dernier aspect, le Motu Proprio doit être compris au-delà de l'existence ou non de conflits. Même s'il n'existait aucun « traditionaliste » à satisfaire, la seule découverte de ces trésors justifierait amplement les dispositions du Pape.

La reforma de Benedicto XVI - La liturgia entre la innovacion y la tradicion, Nicola Bux, Ciudadela Libros, 2009

Réflexions de PAIX LITURGIQUE

1 - Le Cardinal Antonio Cañizares Llovera n'est pas un vieux cardinal en retraite ni un électron libre. Agé de 64 ans, **ce Cardinal espagnol** est tout simplement le Préfet de la **Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements** depuis le mois de décembre 2008. Autrement dit, c'est le n°1 de l'Église en matière liturgique. Il va donc de soi que lorsque le Cardinal parle du Motu Proprio Summorum Pontificum ou de la forme extraordinaire du rit romain, ce n'est pas son avis personnel qu'il donne mais bien ce que le Pape et l'Église proposent.

2 - La raison d'être du Motu Proprio Summorum Pontificum n'est pas de régler l'indélicatesse existant entre Rome et la Fraternité Saint Pie X. Les deux sujets sont indépendants l'un de l'autre. Une simple lecture du texte du Motu Proprio suffit pour comprendre cela. En effet, les expressions utilisées dans le Motu Proprio sont sans équivoque : « *tout prêtre catholique de rite latin, qu'il soit séculier ou religieux* », « *des communautés d'Instituts de vie consacrée et de Sociétés de vie apostolique de droit pontifical ou de droit diocésain* », « *Les prêtres utilisant le Missel du bienheureux Jean XXIII doivent être idoines et non empêchés par le droit* »...

Toutefois, compte tenu des étrangetés entendues ici où là dans les diocèses, force est de reconnaître que ce rappel de bon sens est opportun.

3 - La raison d'être du Motu Proprio Summorum Pontificum n'est pas non plus de répondre aux attentes des fidèles qui fréquentent les lieux de culte desservis par le clergé Ecclesia Dei (c'est le Motu Proprio de 1988 de Jean Paul II qui leur est destiné).

4 - Enfin, la raison d'être du Motu Proprio Summorum Pontificum n'est pas d'abord liée à la volonté de faire avancer le projet de réforme de la réforme comme le suggérerait Monseigneur Aillet dans son ouvrage.

5 - Si le Motu Proprio Summorum Pontificum contribue certainement aux buts décrits ci-dessus, il faut chercher ailleurs la raison pour laquelle le Saint Père a voulu ce texte. En effet et comme l'a affirmé de nombreuses fois le Cardinal Dario Castrillón Hoyos, Préfet émérite de la **Congrégation pour le Clergé** et Président de la **Commission pontificale « Ecclesia Dei »**, Le motu proprio qui rétablit l'ancienne forme liturgique dans tous ses droits a d'abord pour but de rendre à l'Eglise un trésor de spiritualité liturgique qui a donné tant de grâces à l'Eglise et aux chrétiens depuis plus de 15 siècles. Voilà ce que rappelle magnifiquement le Cardinal Antonio Cañizares.

6 - Voici ce que nous répondons aux pasteurs étonnés ou inquisiteurs qui nous demandent inlassablement "pourquoi" nous désirons la célébration de la forme extraordinaire dans nos paroisses : « ***Offrir à tous les fidèles la richesse de la liturgie de l'Église, en permettant la découverte des trésors de son patrimoine liturgique aux personnes qui les ignoraient encore*** ». Quand on sait, grâce aux sondages CSA de novembre 2008 que 34 % des pratiquants actuels des paroisses assisteraient à la messe traditionnelle dans leurs propres paroisses, on comprend toute la justesse de vue du Saint Père.

Voilà pourquoi nous demandons à nos évêques de permettre la célébration de ce trésor dans toutes les grandes paroisses et, a minima, partout où des fidèles en font la demande...